Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 37 (1980)

Heft: 2

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



AILLEURS

Le sport pour redécouvrir la vie

Plus que quelques secondes avant le départ du 100 mètres crawl. Les maîtres nageurs testent leurs chronos. Un entraîneur prodigue des conseils de respiration. Un homme effectue des moulinets dans le vide, se concentre en fixant le carrelage. Une matinée de compétition à la piscine de Mont-de-Marsan.

Bertrand Péry grimpe sur un plot avant de plonger; Benoît Galinou, assis au bord de la piscine, se jette dans l'eau. L'un est amputé des deux bras depuis sa naissance, l'autre a les deux jambes atrophiées à la suite d'une poliomyélite.

Bertrand, 22 ans, a enlevé cinq médailles d'or (natation et athlétisme) aux Jeux olympiques de Toronto. Ce champion du monde couvre le 100 mètres brasse en 1 min. 48 sec. Il pratique aussi la voile comme son ami Benoît, 31 ans, finaliste aux mêmes Jeux (1 min. 27 sec. pour le 100 mètres dos).

Tous deux appartiennent à une association bordelaise fondée en 1967 par le Dr Lefort. Il en existe d'autres dans le Sud-Ouest, à Arcachon, Bergerac, Pau, Bayonne, Salies-de-Béarn, Morlaas, regroupées en 1972 par le Comité régional d'Aquitaine: un secteur de la Fédération française Handisport créée en 1964. Les adhérents peuvent pratiquer le tennis de table, la natation, le basket, le tir à l'arc, l'athlétisme, le ski...

Les paraplégiques, les amputés, les aveugles sortent ainsi de leur isolement et connaissent les joies qu'ils pensaient ne jamais pouvoir découvrir ou revivre. Le Dr Lefort, lui-même amputé d'une jambe, a décidé d'organiser cette journée de démonstration au chef-lieu des Landes car, dans cette ville, aucune association ne permet aux handicapés de faire du sport ou de se livrer à la compétition. Mais ce sera peut-être bientôt chose faite. C'est du moins le désir de Mme Brisbare, professeur d'économie au lycée Charles-Despiau et paraplégique après un accident de la route voici dix ans.

M. Cabiro, adjoint au maire et président du Stade Montois, est favorable au projet d'accueil-lir les handicapés au sein d'une 24e section du club. Le directeur départemental de la jeunesse et des sports l'y encourage et M. Dubroca, maître nageur-sauveteur à la piscine de Mont-de-Marsan, s'est proposé pour l'initiation et l'entraînement à la natation.

Depuis quinze ans, c'est ce que fait à Bordeaux M. Vivensang, professeur au CREPS de Talence: «Non seulement les handicapés peuvent nager, mais ils peuvent bien nager, notam-

ment le dos crawlé.»

Pour Jacques Sentout, 30 ans, aveugle depuis l'âge de 15 ans, nager, c'est évoluer dans un milieu sans obstacles. Mais sa spécialité demeure la course d'endurance. Il vient de gagner le premier marathon pour handicapés de Lens, en couvrant trente kilomètres en 3 h. 45 min. Il a également participé au cross «Sud-Ouest» de Gujan-Mestras. Chaque jour, il s'entraîne avec l'aide d'un ami, Henri Gutgluck,



auquel il est lié par un cordonnet directif. Aussi simple que ça! Depuis qu'il fait du sport, Jacques Sentout ne souffre plus d'hypertension, ni de cafard. Il cherche un coéquipier pour faire du tandem, de l'aviron. Surtout pour ne pas mener une existence de reclus, d'exilé de la vie, et utiliser au maximum les ressources qui ont échappé au malheur.

Bertrand Péry, lui, prépare le baccalauréat. Il a le permis de conduire et pourra utiliser la voiture aménagée en fonction de son handicap lorsque les médecins voudront bien lui en donner l'autorisation. Car Bertrand est complètement autonome. Ses pieds jouent le rôle de mains, voilà tout. La pratique du sport l'a, bien entendu, aidé dans cette éducation particulière.

Dimanche, M. Masson responsable du Comité Charentes-Poitou, animait, lui, une autre discipline: le tennis de table, et Michel Le Doze, de Cognac, basketteur accompli, proposait une matinée d'initiation suivie d'un match. Capitaine de l'équipe de France, championne du monde 1979, il entraîne, bien que paralysé des membres inférieurs, aussi bien les handicapés que les valides. Cette semaine, il part pour la Guadeloupe diriger un stage pour ceux qui, comme lui, doivent remplacer leurs jambes par un fauteuil roulant.

Un «outil» qu'il essaye de rendre le moins encombrant possible. Michel Le Doze s'est marié et a eu des enfants après son terrible accident de voiture. «Le sport? Une vraie renaissance, affirme-t-il. Une porte grande ouverte vers la société, un puits de courage et de bien-être.»

Dimanche, à la piscine de Mont-de-Marsan, les visages, tendus par la détermination de gagner ou éclairés par la joie de la victoire et de la participation, semblaient lui donner raison.

Patricia Gandin «Le Sud-Ouest», Bordeaux

Les autorités allemandes viennent en aide aux sociétés

«Des installations de sport d'une valeur de 17 milliards de Marks ont été construites en République fédérale d'Allemagne durant les 15 dernières années» dit le premier bourgmestre de Bamberg, Theodor Mathieu, lors de la conférence «Communes et sport» à Cologne. Il doit finalement bien le savoir. Mathieu est président du «Deutscher Städtetag». L'Etat et les Länder ont participé aux frais, mais le gros paquet a été pris en charge par les communes. Avec 800 millions de Marks, les frais d'exploitation et d'entretien en 1975 étaient déjà plus élevés que les frais d'investissement. Selon Mathieu, c'est toujours le même principe qui fait foi, c'est-àdire que la construction et l'entretien des installations sportives incombent tout d'abord aux communes et aux districts. On ne refusera pas non plus d'aider à l'avenir les sociétés sportives autonomes. Les villes et les districts sont d'avis que c'est ainsi le meilleur moyen de se protéger, à longue échéance, contre un sport dirigé par l'Etat ou la commune. Mais l'ampleur des tâches fait aussi appel dans une plus grande mesure à des sociétés capables de satisfaire à toutes les demandes. Mathieu dit que cet avantage accordé aux sociétés sportives devrait aussi être préservé de tout malentendu. Ceci est valable pour la recommandation du Deutscher Städtetag «Des installations de sport ouvertes à tout le monde». En effet, elle soutient l'idée selon laquelle chacun devrait pouvoir utiliser les installations de sport de la commune: si la société ne dispose pas de propres moniteurs, ceux-ci seront mis à disposition par la ville. Mais cette recommandation a aussi engendré du mécontentement dans les milieux sportifs. Le premier bourgmestre de Bamberg a parlé du «plan en or» et des directives pour l'aménagement d'installations de loisirs, de jeux et de sport sans oublier de relever qu'il fallait traiter avec précaution les phénomènes passagèrement à la mode dans le sport. Les grandes associations communales sont persuadées qu'il est indispensable pour l'encouragement du sport par l'Etat que les installations sportives soient utilisées au maximum et disponibles à tout le monde, indépendamment de l'âge et des ambitions sportives.

Beaucoup de villes et de districts ont cédé depuis de nombreuses années leurs installations sportives aux sociétés, sans pour autant exiger d'elles de l'argent. Cette évolution s'est révélée être positive car les sociétés prennent ainsi mieux conscience de leurs responsabilités. Les dommages sont souvent réparés par des spécialistes parmi les membres avant qu'ils ne soient trop grands et qu'il faille faire appel à la commune.

«Süddeutsche Zeitung», Munich

Vers la création d'un Droit du sport

«Chaque partie s'est, jusqu'à présent, ignorée! »Les sportifs considérant les hommes de lois comme des empêcheurs de tourner en rond. »Les juristes ne reconnaissant aux athlètes que leurs vertus «musculaires»... Un point c'est

leurs vertus «musculaires»... Un p tout.

» Aujourd'hui, il est temps d'apprendre à se regarder en face. Devant la place sans cesse croissante du sport dans le monde moderne, c'est devenu un impératif. »

L'homme qui parle? Pierre Collomb, 37 ans, maître assistant à la faculté de droit et des sciences économiques de Nice.

C'est lui qui a eu l'idée, il y a un peu plus d'un an, de créer au sein du Centre d'études administratives de la fac une équipe de «recherche». Pourquoi le sport pour terrain de réflexion?

Parce que Pierre Collomb et ses neuf autres collègues sont pour la plupart d'anciens sportifs et ont mis le doigt sur certaines «anomalies».

C'est, par exemple, le cas de ce basketteur étranger qui reçoit la nationalité de notre pays... mais qui ne peut jouer sous licence française avant trois ans!

C'est aussi le cas des footballeurs des pays appartenant au Marché commun: il existe au

sein de la Communauté européenne un libre marché du travail... mais les fédérations limitent les échanges.

Devant l'accumulation des cas d'espèce, la jeune équipe niçoise tire la sonnette d'alarme. Elle cherche, à travers ce colloque, de faire prendre conscience aux instances sportives qu'il lui est urgent de trouver sa propre législation.

Bien sûr, cela ne se fera pas en un jour.

L'univers sportif est trop vaste et divers pour que l'on espère englober tous les problèmes d'un seul coup.

Mais on s'est efforcé, hier, et on tentera encore aujourd'hui du côté de l'avenue Robert-Schumann, de défricher un monde sportif pratiquement inculte en matière juridique.

On a déjà fait plus que jeter une pierre... On a enlevé un voile.

«C'est la première fois qu'une telle confrontation a lieu. Jusqu'à présent, nous nous sommes caché la face et avons fui les problèmes.

»Nous ne pouvons plus continuer «cette politique de l'autruche» et «rester dans l'hypocrisie», a déclaré, en quittant la salle, M. Perillat, le directeur des sports au ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, avant de regagner Paris.

»Y aura-t-il, demain, un Droit du sport, au même titre qu'il existe un droit commercial ou civil? Il n'est pas interdit de rêver...»

Jacques Rémond, «Nice Matin», Nice

Triste bilan d'anabolisants

22 athlètes déjà, 13 femmes et 9 hommes, ont été suspendus depuis 1977 pour infraction aux prescriptions sur les anabolisants. 15 de ces athlètes viennent des pays de l'Est et les 7 autres de l'Europe occidentale.



1977: l'Allemande de l'Est Ilona Slupianek (lancement du poids) et les Finlandais Markuu Tuokko (disque), Seppo Hovinen (javelot) et Asko Pesonen (saut en hauteur) sont suspendus pour une année à la suite d'une analyse positive effectuée lors de la Coupe d'Europe. La même punition est infligée au Norvégien Knut Hjeltnes (disque) en juillet, à la Soviétique Vera Zapkalenko (poids), suspendue à vie par son association après le premier tour de la Coupe d'Europe, et à la Polonaise Danuta Rosani (disque) examinée déjà le 16 avril.

1978: Lors de la finale de la Bundesliga, le 21 mai 1978, des tests ont prouvé que le recordman allemand du lancement du disque, Heindireck Neu (Leverkusen) et Joachim Krug de Cologne (poids), émigré de la RDA, ont pris des anabolisants. Ils sont suspendus pour 18 mois et peuvent reprendre les compétitions à partir du 22 novembre 1979. Lors des Championnats d'Europe de Prague, 5 athlètes de classe mondiale sont suspendus à la suite d'une analyse positive. Il s'agit de Nadechda Tkatchenko (pentathlon) qui perd sa médaille d'or et qui, malgré sa suspension pour 1979, participe à des compétitions tout comme Anatoli Jerchov (javelot). Toujours à Prague, d'autres coupables sont découverts: Jekaterina Gordienko, pentathlon, et Jewgeni Mironow, lancement du poids (tous URSS) ainsi que la Bulgare Elena Stojanova, lancement du poids. Tous sont suspendus pour 18 mois et peuvent reprendre les compétitions à partir du mois de mars 1980. De plus, le Britannique Colin Sutherland (disque), est suspendu au mois de juillet par son association, car il a refusé de se présenter au contrôle. 1979: Le contrôle s'avère positif chez sept athlètes des pays de l'Est, quatre d'entre elles lors des Jeux balkaniques à Athènes (du 10 au 13 août): Totka Petrova (Bulgarie) qui détient les meilleures performances mondiales sur 800 et 1500 m., sa compatriote Daniela Teneva (13.02) sur 100 m haies) et les Roumaines Natalia Marasescou, détentrice du record mondial du mille et Sandra Vlad (6,56 m au saut en longueur). Au premier tour de la Coupe d'Europe à Sofia, le contrôle prouve qu'une 3e Roumaine, lleana Silai, 38 ans, coureuse de demi-fond de classe mondiale, (2e sur 800 m aux Jeux olympiques en 1968) a pris des anabolisants. La même infraction est prouvée lors des Championnats d'Europe juniors à Bromberg en Pologne, aux lanceuses du disque soviétiques Jenenka Kovaljeva (4e avec 52,32 m) et Nadechda Kudrjavtseva (6e avec 47,08 m).

«Stuttgarter Zeitung», Stuttgart

